



## Formation reconnue par l'État mais qui ne l'est pas

-----  
Par Tizok

Bonjour,

Après avoir souscrit à une formation diplômante dite reconnue par l'État avec un titre RNCP je m'aperçois qu'au bout de deux mois de formation que la certification du diplôme n'est plus active. J'ai arrêté de payer la formation et l'école est passée en contentieux. Je précise donc que la certification RNCP du diplôme était un critère primordiale pour adhérer à cette formation, que les responsables m'ont en garanti l'authenticité.

Je soupçonne cette établissement de louer la certification RNCP à d'autres établissements ce qui justifierait la non validé du diplôme.

Qu'en pensez-vous ?

Quelles sont mes voies de recours sachant que l'école me réclame 4500 euros? Merci pour vos réponses.

Cordialement

-----  
Par Moidu60

Bonjour,

Logiquement et pour des raisons évidentes, si vous avez commencé votre formation avec la certification RNCP vous en sortirez avec la certification RNCP, que celle ci est pris fin en cours ou non.

Donc vous avez peut être pris un peu vite vôtre décision d'arrêter votre formation donc en plus des sommes dûes vous avez également perdu le temps de formation.

Cela demande quand même confirmation.

Vous vous êtes renseigné auprès de France Compétences ?

-----  
Par Tizok

Oui je me suis renseigné et la certification est inactive